



Merli Automobiles

RUE DE L'HERMITTE

51300 Couvrot

Email : sarl-merli@wanadoo.fr

Tel : +33 (0)3 26 74 09 61

Fax : +33 (0)3 26 74 34 53

Fiche technique

CITROEN JUMPY FGN TOLE M VAN (Ref:N200585)

0 KM



Cylindrée	2.0 cc
Carburant	DIESEL
PUISSANCE (CV)	145 cv 6 ch (107kw)
CO2	216 g/km
BOÎTES DE VITESSES	MANUELLE
Portes	2
Carrosserie	VU
KM	10km
Immat	22/10/2025

Couleur

BLANC

29.160 € TVAC

-35% sur prix cat.

OPTIONS

Aide au stationnement avant - Aide au parking latérale - Apple CarPlay + AndroidAuto - Avertissement d'angle mort" - Banquette 2 places modulable avec fonction bureau - Caméra de recul - Charge Utile Augmentée - Radio DAB - Écran tactile - Habillage latérale en bois - Mirror Link - Système de navigation - Phares antibrouillard - Plancher bois - Prise 12 V - Rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - Roue de secours - Trappe sous banquette passager - USB -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

2 airbags - abs - accoudoir conducteur - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement arrière - anneaux d'arrimage - avertissement de fatigue - banquette 2 places - bluetooth - capteur de lumière - climatisation - cloison complète - contrôle de la pression des pneus - détecteur de pluie - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - habillage latéral à mi-hauteur de la zone de chargement - jantes en tôle 16" - kit de réparation - ordinateur de bord - porte coulissante à droite - prise 12 v - prise 12 v à l'arrière - programme de stabilité électronique (esp) - radio dab - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège conducteur réglable en hauteur - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - usb - vitres électriques avant - volant multifonction - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.